



DECISION DU MAIRE

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
SPORTS - LOISIRS

Equipements sportifs

Tarifs 2023/2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs des équipements sportifs durant l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

	Equipements couverts (gymnases, salles...)	Omnisports de Kercado (1 ^{ère} catégorie ERP)	Equipements de plein-air (Stades, terrains...)	Equipements de plein-air avec éclairage	Panneaux LED en indoor
Associations vannetaises sports loisirs, hors associations en championnat	Gratuit jusqu'à 550 heures par an				533,54 € / saison 106,61 € / évt
Comités – Fédérations Associations vannetaises hors sports loisirs (cf objet association) Associations de l'Agglomération Institutionnels (pompiers, gendarmerie, armée, police, hôpitaux, universités, collèges, lycées, sections sportives...) Compétitions scolaires UNSS et UGSEL	18,25 €	24,15 €	12,36 €	18,25 €	159,65 €
Clubs professionnels – Grands événements Associations hors Agglomération Activités économiques et privées	36,51 €	73,03 €	24,15 €	36,51 €	213,21 €

Nota : ces tarifs s'entendent pour des activités physiques et sportives – Autres activités : se reporter aux tarifs des locaux associatifs.

Pour les manifestations sportives organisées pour le compte des comités et fédérations de sport civil, les associations vannetaises disposent d'une franchise de deux événements (max 2 jours). Au-delà, elles seront facturées au tarif s'appliquant aux comités et fédérations.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

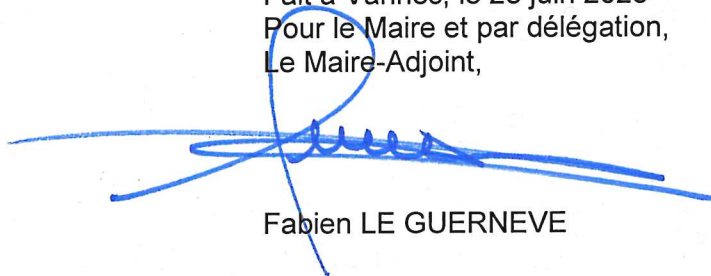
Reçu en préfecture le 03/07/2023

Affiché le

ID : 056-215602608-20230628-230628H15917H1-AR

Forfait horaire pour intervention d'un agent technique	36,57 €
Forfait transport assuré par le service des sports	55,52 €
Occupation du domaine public (par jour, par m ²)	0,0124 €
Caution pour clé Winkhaus	51,50 €

Fait à Vannes, le 28 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabien Le Guerneve', written over a horizontal line.

Fabien LE GUERNEVE